Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

|__|__||__|__|2|0|2|0|
BPCC | 0 | | | |
DP | 0 | 0 | | | | |
VE | 0 | | | |
(5)

Choisissez votre adhésion :

Jeune (< 30 ans)	☐	15 €
Jeune couple (< 30 ans)	☐	20 €
Une personne	☐	30 €
Un couple	☐	40 €
Une personne morale	☐	100 €
Don de Soutien (merci)	+	_____ €
Sous-Total pour l'ASMA		€
Abonnement revue MPF (1)	☐	+ 24 €
Total à régler		€

BULLETIN pour DON de SOUTIEN 2020

→ **Formulaire à retourner à :**
Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
BP 90032 - 67270 HOCHFELDEN

→ **Message :**
(2) : Notre lettre d'information bimestrielle « 's Blättele » sera envoyée à votre adresse mail. Vous pourrez vous désabonner à tout moment si vous ne souhaitez plus la recevoir. Merci pour votre soutien à l'ASMA. Cordialement.

1er Adhérent N° |__|__|__|__|

Nom et prénom(3) .....

N° ..... Rue ou voie.....

Code postal ..... Ville.....

Téléphones ....

e-mail.....(2)

Année de naissance |__|__|__|__|

2ième Adhérent (si couple) (4) N° |__|__|__|__|

Nom et prénom.....

N° ..... Rue ou voie.....

Code postal ..... Ville .....

Téléphones ....

e-mail.....(2)

Année de naissance |__|__|__|__|

Paiement par chèque : Joignez votre chèque libellé à l'ordre de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne. Complétez les 3 cadres ci-dessus, datez et signez dans le cadre du bas. Merci.

Paiement par virement NOUVEL IBAN : FR76 1470 7500 3333 1952 8874 509 - BIC : CCBPFRPPMTZ (envoyez-nous aussi ce bulletin)

Prélèvement Automatique. Votre cotisation sera prélevée chaque année jusqu'à révocation du mandat, sur simple demande de votre part. Il vous suffit de **remplir les zones IBAN et BIC** ci-dessous, **de localiser**, **dater**, **signer** et **joindre un RIB** avant de nous l'envoyer.

Mandat de Prélèvement SEPA : **Identifiant de créancier SEPA : FR60ZZZ587817**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique de Mandat (« RUM ») :|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ←*(Ne rien inscrire)*

(La Référence Unique de Mandat vous sera communiquée avant envoi des opérations de prélèvement SEPA).

Nom & adresse du créancier : **Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne, BP 90032 - 67270 Hochfelden**

IBAN : |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|

BIC : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| (joignez **obligatoirement** un RIB)

Type de prélèvement : Récurrent

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seuls besoins de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Lieu, Date et Signature → **Laissez-nous un message :**

(1) Revue trimestrielle de Maisons Paysannes de France - (3) Ou raison sociale si personne morale - (4) Ou contact si société - (5) Cadre réservé à la Trésorerie ASMA

Relais local de maisons paysannes de france

Association de droit local inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Haguenau
N° Siret : 479408916 00043 – Code APE : 9103Z
Adresse de correspondance : A S M A – B.P 90032 - 67270 Hochfelden
www.asma.fr | contact@asma.fr

Alsace